



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 18709

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences qu'aura pour l'établissement de la balance des paiements la création de l'union monétaire européenne au 1er janvier 1999. Il semble bien, en effet, que la mise en oeuvre de l'union monétaire et du système européen de banque centrale va perturber ou rendre plus difficile la publication des statistiques de la balance des paiements qui jusqu'à présent reposaient très largement sur le volume des échanges nationaux et les fluctuations des devises. En conséquence, il lui demande quelles initiatives sont envisagées pour conserver une véritable signification aux balances de paiements nationales.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18709

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 1998, page 4863